



PROCES VERBAL DE SEANCE

Du Conseil Municipal du 29 MARS 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Calvados

Membres afférents au
Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 20
Qui ont pris part à
Délibération : 22

Date de Convocation : 23 :03 :2022
Date d'affichage de la Convocation : 23 /03/2022
Date d'affichage délibération :04 :04 :2022

L'an deux mille vingt deux, le Vingt- neuf mars à 20 h 15 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la salle Blincow, sous la Présidence de : M. Philippe LAGALLE

Étaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Didier MAZINGUE, Mme Carine BRION, M. Eric DELACRE, Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY, M. Michel GALLET, Mme Françoise LECOUSIN, M. Gilbert LOREL, M. Benoît BIED-CHARRETON, M. Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS, M. Serge MARIE, Mme Françoise NORMAND, Mme Line BARA, , Mme Catherine COUSIN, , Mme Anne BEAUCE, M. Willy SOLAK, Mme Estelle BERTRAND, , Mme Elise SABIN,

ABSENTS EXCUSES : M. Pierre MONY, M. Sylvain NIEWIADOMSKYJ, M. Etienne DUPONT

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR :

MANDANT	MANDATAIRE
M. Thierry OLIVIER	M Didier MAZINGUE
, Mme Sophie LOQUET	Mme BEAUCE Anne

ABSENTS : , M. Stéphane SCHELLES Mme Delphine MARGUERITE M. Guillaume ANTY
Mme Mathilde COURTAUT

Mme Carine BRION a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

1^{ère} Partie : Délibérations

Finances :

- ❖ Vote des taux des impositions locales 2022 (TFPB, TFPNB)
- ❖ Adoption du compte de gestion 2021, vote du compte administratif 2021, affectation du résultat et vote du Budget Primitif 2022
 - Budget Général
 - Budget annexe assainissement
 - Budget annexe camping
- ❖ Vote des subventions 2022 aux associations.
- ❖ Acquisition ancienne étude notariale en vue création d'un tiers lieu
- ❖ Demande de subvention AESN 2022 pour travaux à la Station d'Épuration (hygiénisation des boues)
- ❖ Adhésion de la commune de Thury-Harcourt-le-Hom à la Fédération Française des Stations Vertes

Ressources humaines :

- ❖ Créations de postes suite avancements de grades

2^e Partie : Sujet d'ordre général : Néant

3^e Partie : Rapport des commissions/Questions diverses

- ❖ Rapport des commissions
- ❖ Questions diverses

Ordre du Jour – ADDITIF-

1^{ère} Partie : Délibérations :

Chute de bloc- Acquisition –Démolition FPRNM

- ✓ -Opération d'acquisition amiable de biens exposés à risque naturel majeur.
- ✓ Travaux de démolition et de sécurisation dans le cadre de l'acquisition amiable d'un bien exposé à un risque naturel majeur.

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du procès-verbal de la séance précédente (22 /02/2022) celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1^{ère} partie : délibérations

N° 01.03.2022 : vote des taux des impositions locales 2022.-

Monsieur le Maire rappelle que depuis la réforme entrée en vigueur en 2021 portant transfert du TFPB du département la commune délibère sur 2 tauxTFPNB et TFPB (intégrant l'ancien taux du département) un coefficient correcteur (Coco) permettant d'ajuster le produit TFPB du Département au niveau du produit correspondant de la TH de la commune.

Le vote de ces délibérations est réalisé à partir des états « 1259 » transmis par les services de la DGFIP.

Le Conseil Municipal, après exposé, à l'unanimité vote les taux de fiscalité pour 2022 comme ci-dessous :

	2022
Taxe sur le foncier bâti(TFB)	45,34%
Taxe sur le Foncier Non Bâti(TFNB)	19,09 %

Pour mémoire : Coefficient correcteur de 0.814144

**N° 02.03.2022 : Adoption du compte de gestion 2021, vote du compte administratif 2021.-
Affectation du résultat**

BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, après remise des documents, adopte à l'unanimité, le Compte de Gestion 2021 (Budget principal et budgets annexes assainissement et camping) de la commune de Thury-Harcourt-le-Hom transmis par la Trésorerie de Falaise.

Le compte administratif 2021du budget général de la commune de Thury-Harcourt-le-Hom est présenté par Ph. LAGALLE Maire .

Après exposé, le Compte Administratif 2021 du budget général de la Commune de Thury-Harcourt-le-Hom est adopté à l'unanimité des voix (21 voix POUR et 0 CONTRE et 0 ABSTENSION) sous la présidence temporaire de Carine BRION, Philippe LAGALLE, Maire s'étant retiré pour le vote du CA.

COMMUNE DE THURY-HARCOURT-LE-HOM

RESULTAT 2021-CDG 2021

BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT	
Recettes	2 745 663,26
Dépenses	1 965 865,95
Résultat 2021	779 797,31
excédé Reporté 2020	2 555 124,47
Résultat Cumulé 2021	3 334 921,78

INVESTISSEMENT	
Recettes	936 743,83
Dépenses	565 496,40
Résultat 2021	371 247,43
Résultat cumulé 2020	17 590,68
Résultat Cumulé à reporter	388 838,11

Reste à réaliser	
Recettes	172 566,00
Dépenses	195 186,00
résultat RàR	-22 620,00

**N° 03.03.2022 : Adoption du compte de gestion 2021, vote du compte administratif 2021.-
Affectation du résultat**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après remise des documents, adopte à l'unanimité, le Compte de Gestion 2021 de la commune de Thury-Harcourt-le-Hom (Budget principal et budgets annexes assainissement et camping) transmis par la Trésorerie de Falaise.

Le compte administratif 2021du Budget Assainissement de la commune de Thury-Harcourt-le-Hom est présenté par Ph. LAGALLE Maire..

Après exposé, le Compte Administratif 2021 du Budget Assainissement de la Commune Thury-Harcourt-le-Hom est adopté à l'unanimité des voix (21 voix POUR et 0 CONTRE et 0 ABSTENSION) sous la présidence temporaire de Carine BRION, Philippe LAGALLE, Maire s'étant retiré pour le vote du CA.

RESULTAT 2021
ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION	
Recettes	109 799,38
Dépenses	100 666,20
Résultat 2021	9 133,18
Report 2020	519 313,40
Résultat Cumulé à reporter	528 446,58

INVESTISSEMENT	
Recettes	54 344,28
Dépenses	32 106,33
Résultat 2021	22 237,95
Résultat 2020	155 074,12
Résultat Cumulé à reporter	177 312,07

Reste à réaliser	
Recettes	0,00
Dépenses	4 660,00
résultat RàR	-4 660,00

affectation en réserves	NEANT
résultat de fonctionnement	528 446,58
réservesC/1068	0,00
report fonctionnementC/002	528 446,58

N° 04.03.2022 : Adoption du compte de gestion 2021, vote du compte administratif 2021.-
Affectation du résultat

BUDGET CAMPING

Le Conseil Municipal, après remise des documents, adopte à l'unanimité, le Compte de Gestion 2021(Budget principal et budgets annexes assainissement et camping) de la commune de Thury-Harcourt-le-Hom transmis par la Trésorerie de Falaise.

Le compte administratif 2021 du Budget Camping de la commune de Thury-Harcourt-le-Hom est présenté par Ph. LAGALLE Maire.

Après exposé, le Compte Administratif 2021 du Budget Camping de la Commune de Thury-Harcourt-le-Hom est adopté à l'unanimité des voix (21 voix POUR et 0 CONTRE et 0 ABSTENSION) sous la présidence temporaire de Carine BRION, Philippe LAGALLE, Maire s'étant retiré pour le vote du CA.

RESULTAT 2021

CAMPING

EXPLOITATION	
Recettes	28 005,07
Dépenses	13 846,04
Résultat 2021	14 159,03
Report 2020	8 482,86
Résultat Cumulé	22 641,89

INVESTISSEMENT	
Recettes	11 166,95
Dépenses	16 271,12
Résultat 2021	-5 104,17
Report 2020	-1 267,95
Résultat Cumulé	-6 372,12

Reste à réaliser	
Recettes	
Dépenses	
résultat RàR	

affectation en réserves	
résultat de fonctionnement	22 641,89
réservesC/1068	6 372,12
report fonctionnementC/002	16 269,77

N° 05.03.2022 Vote du Budget Général 2022 :

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2022, qui s'équilibre en Dépenses et en Recettes

Budget Général : En Fonctionnement à la somme de 5 926 256,78 €
 En Investissement à la somme de 5 490 305,89 €

Le budget de Fonctionnement et le budget d'Investissement sont votés par chapitre.
sous nomenclature M57 avec délégation au Maire dans la limite maximale de fongibilité des crédits.

N° 06.03.2022 Vote du Budget Assainissement 2022

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif assainissement 2022 qui s'équilibre en Dépenses et en Recettes

Budget Assainissement : En exploitation à la somme de 650 800,58€
 En Investissement à la somme de 239 477,07€

Le budget d'Exploitation et le budget d'Investissement sont votés par chapitre.

N° 07.03.2022 Vote du Budget Camping 2022

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif camping 2022, qui s'équilibre en Dépenses et en Recettes

Budget Camping : En exploitation à la somme de 37 569,77 €
 En Investissement à la somme de 28 272,12 €

Le budget d'Exploitation et le budget d'Investissement sont votés par chapitre.

N° 08.03.2022 Subventions associations 2022 :

Comme chaque année, le Conseil Municipal, après exposé, décide pour l'année 2022 vu les crédits inscrits au c/6574, l'attribution des subventions aux diverses associations et établissements scolaires, comme indiqué sur le tableau joint :

* N'ont pas pris part, en raison de leur fonction électorale au sein des associations citées. à une ou plusieurs délibérations *Mmes et MM. DELACRE E, LOREL G, MARIQUIVOI-CAILLY E, MAGLOIRE P, BIED-CHARRETON B, LOQUET S, BARA L, NIEWIADOMSKYJ S, LECOUSIN F, SABIN E,*

Subvention voyages scolaires 2022 :

Le Conseil Municipal, après exposé, à l'unanimité, décide de reconduire
- la participation par enfant à 50 € si le nombre d'enfants partant en voyage scolaire est au maximum de 30 élèves
- de réduire à 40 €/Enf la participation, si le nombre d'enfants partant en voyage est supérieur, le Plafond de la subvention étant fixé à 2 400€

Cette aide sera attribuée aux familles qui en feront la demande. Une somme de 11 000€ est inscrite au budget.

N° 09.03.2022

Subvention à l'OGEC

Ancienne Loi FALLOUX :

Et frais de Fonctionnement école Notre Dame

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention présentée au titre de l'ancienne Loi Falloux par le Directeur du Collège Notre-Dame, établissement privé d'enseignement général du second degré.

Après exposé, et Indépendamment du transfert de la compétence scolaire depuis le 1/1/2012, et du périscolaire depuis le 1/9/2016 ;

le Conseil Municipal décide d'accorder une aide financière à l'OGEC de 4 531 € au titre de l'ancienne Loi FALLOUX.

- Participation Ecole Notre-Dame sous contrat d'association :

Le Conseil Municipal décide, comme les années précédentes de verser à l'OGEC, sous contrat d'association, une subvention de 350 €/enfant de la commune inscrit à l'école maternelle de Notre-Dame (enfants de moins de 3 ans vu les nouvelles mesures concernant l'âge de scolarité obligatoire)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide :

- le versement de l'aide financière

1) au titre de l'ancienne Loi FALLOUX

2) au titre des frais de fonctionnement de l'école maternelle

Monsieur Benoît BIED-CHARRETON, membre du Conseil Municipal et également Président de l'OGEC Notre-Dame ne prend pas part à la délibération.

N° 10.03.2022 : Acquisition de l'ancienne étude notariale en vue de la création d'un tiers lieu

Monsieur le maire rappelle au conseil que la commune a reçu une offre d'acquisition de l'ancienne étude notariale située rue legardeur à Thury-Harcourt.

Ce bâtiment présente un intérêt pour la commune qui souhaite après quelques travaux d'aménagements créer un espace de bureaux partagés dans le cadre du dispositif « petites villes de demain »

Le montant de l'acquisition s'élève à 140 000 € (net vendeur)

Le Conseil municipal, après exposé, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition en l'étude de Me COUROIS à Thury-Harcourt-le-Hom.

Concernant l'avancement du projet des tiers lieux

Un questionnaire a été lancé le lundi 14 mars dernier afin de connaître les besoins.

Une présentation a été faite à la Presse

L'article est paru dans l'édition Ouest France du Vendredi 18 mars

Le questionnaire s'arrêtera le 25 avril prochain.

Il est en place sur le site de la commune et celui de l'office du tourisme.

N° 11.03.2022 : Demande de subvention AESN station épuration.-

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la DDTM a validé le protocole présenté par notre fermier du service assainissement- LA SAUR- pour l'hygiénisation des boues sur notre station d'épuration (à un seul silo de stockage), permettant ainsi de ne plus avoir à transporter les boues à la station du nouveau monde de Caen La Mer.

L'investissement proposé qui consiste en la pose d'une colonne d'injection de chaux, la sortie du silo en diamètre 200 mm ainsi qu'un agitateur d'une puissance de 5.5Kw

s'élève à environ 16 038 € HT et peut prétendre à une subvention de l'AESN de 40% (qui ne subventionne plus le transport des boues) soit 6 415 €

Le Conseil Municipal, après exposé, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à réaliser dès que possible ces travaux à la station d'épuration inscrits au budget primitif 2022 du service assainissement

N° 12.03.2022 : Créations de postes suite aux avancements de grades

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Considérant qu'il convient de créer les emplois,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

La création des emplois d'attaché principal, d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet, de garde champêtre chef principal à temps non complet (5/35^{ème}) et d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, 32/35^{ème},

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDENT

- D'adopter la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2022
- De transposer les délibérations liées aux régimes indemnitaires N° 16-01-2016, N°01-04-2016 et N°01-04-2018 reprises dans le Règlement Intérieur approuvé le 31.08.2021, à ces nouveaux grades.
- Que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

N° 13.03.2022 : Acquisition amiable d'un bien –propriété La Roche à Bunel -

la DDTM ayant transmis le 25/3 les documents de notification de subvention dans le cadre du Fonds Barnier à savoir :

- La convention d'attribution de subvention FPRNM pour l'acquisition amiable du bien.
- L'arrêté préfectoral attributif de subvention en date du 24 mars 2022 pour les travaux de démolition et de sécurisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à signer la convention d'attribution de subvention FPRNM pour l'acquisition amiable du bien.
- à procéder à l'acquisition du bien (Ce bien ayant fait l'objet d'une estimation du Service France Domaine en date du 18/12/2019,) situé à THURY-HARCOURT-LE-HOM, lieu dit la roche à bunel, commune déléguée de St-Martin de Sallen et cadastré 628 ZE 125, 628 ZE 126 et 628 ZE 86 , moyennant la somme de 166 000€ net vendeur plus frais d'acquisition, la signature de l'acte notarié avec M Yoan LEGRAND et Mme Lucie PIERRE-LOUIS devant intervenir en l'étude de Me COUROIS-PERRON à Thury-Harcourt-le-Hom
- et à procéder aux travaux de sécurisation

N° 14.03.2022 : Adhésion de la commune de Thury-Harcourt-le-Hom à la Fédération Française des Stations Vertes-

Après présentation du dispositif et de la charte d'adhésion par Didier MAZINGUE Rapporteur de la commission environnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de s'engager dans la démarche de labellisation de la commune de Thury-Harcourt-le-Hom en « Station Verte »
- **Désigne** Didier MAZIINGUE en qualité de « Référent Station Verte »
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération.

S'en suivent quelques échanges notamment un questionnaire sur le rayonnement de ce label.

2è Partie : Sujet d'ordre général : Néant

3èrè Partie : Rapport des commissions/Questions diverses

- ❖ Rapport des commissions
 - Organisation des élections présidentielles-bureaux de vote des 10 et 24 avril - rappel des dispositions de l'art L.2121-5 du CGCT et planning des permanences.
 - Participation de la commune à la collecte pour l'Ukraine
 - Hommage rendu à Mme Véronique MECHE-CAUBRIERE Institutrice puis Directrice de l'école P Hérault, décédée le 15 mars dernier.

- ❖ Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h